

Malestroit, le Lundi 26 novembre 2018

Procès-Verbal du Conseil d'Administration

J'ai l'honneur de vous transmettre le procès-verbal du conseil d'administration qui s'est tenu le Jeudi 22 Novembre 2018,

en séance ordinaire extraordinaire

ORDRE DU JOUR

1- AFFAIRES ADMINISTRATIVES

- 1.1 Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 24 Septembre 2018
- 1.2 Règlement intérieur du Conseil d'Administration
- 1.3 Installation du Conseil d'Administration et des commissions
 - a. Commission permanente
 - b. Conseil de discipline
 - c. Commission d'appels d'offres
 - d. Commission éducative
 - e. C.E.S.C

2- AFFAIRES FINANCIERES

- 2.1 Convention Prêt Ordinateur Beaumanoir
- 2.2 Convention avec le DAIP
- 2.3 Bilan financier du séjour à Sarzeau
- 2.4 Voyage en Espagne
- 2.5 Tarifs demi-pension 2019
- 2.6 Taux des charges communes
- 2.7 Budget 2019

3- VIE SCOLAIRE ET PÉDAGOGIE

- 3.1 Règlement des conseils de classe
- 3.2 Rapport annuel d'activités et de performance

La secrétaire de séance,

Mme. ROHMER



Le Principal du collège

T. CLAQUIN



COMPTE-RENDU du CONSEIL D'ADMINISTRATION du 22 novembre 2018

Membres présents : M. Claquin, Mme. Dréan, Mme. Quentel, M. Evain, M. Chauvin, M. Le Boulbard, Mme. Le Jossec, Mme. Labourdette, M. Roger, Mme. Huard, M. Youenn Rio, M. Alexis Bellanger, M. Davalo, Mme. Desmas, Mme. Roussel, Mme. Chéhère, Mme. Rohmer.

Le quorum étant atteint avec 17 membres présents, la séance est ouverte à 17h 10.

M. Le principal informe le CA de la présence de 4 étudiantes de Rennes 2 venues assister au CA en tant qu'observatrices dans le cadre de leurs études.

1-AFFAIRES ADMINISTRATIVES

1.1 approbation du procès-verbal du CA du 24 septembre 2018

M. le Principal propose l'approbation du P.V, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

M. le Principal signale l'ajout à l'ordre du jour d'un point par Mme. La Gestionnaire (point 2.3 : admission en non-valeur)

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

1.2 règlement intérieur du conseil d'administration

M. le Principal présente au CA le règlement intérieur du conseil d'administration pour approbation.

Le règlement intérieur est approuvé à l'unanimité.

1.3 installation du conseil d'administration et de ses commissions

a. commission permanente

Membres de droit : M. Claquin, un représentant du Département, un représentant de la Mairie.

Représentants des enseignants : titulaires : M. Le Barillec, M. Lechenet, Mme. Huard

suppléants : Mme. Le Jossec, M. Roger, M. Le Boulbard

Représentants des parents : titulaires : Mme. Desmas, Mme. Chéhère, Mme. Rohmer

suppléants : Mme. Solans, Mme. Rouillé, Mme. Davalo

Représentants des personnels administratifs, sociaux et de santé :

titulaire : M. Evain

suppléant : M. Chauvin

Représentants des élèves : titulaire : M. Bellanger

suppléant : M. Rio

b. conseil de discipline

Membres de droit : M. Claquin, Mme. Quentel, Mme. Dréan.

Représentants des enseignants : titulaires : Mme Altmeyer, Mme le Jossec, Mme Seiler, M. Lechenet

suppléants : M. Le barillec, Mme Hervé

Représentants des élèves : titulaires : M. Bellanger, M. Rio

suppléants : M. Chevalier, M. Maillard

Représentants des parents : titulaires : Mme. Rohmer, Mme. Priour, Mme. Desmas
suppléants : M. Averty, Mme Solans, Mme. Roussel
Représentants des personnels administratifs, sociaux et de santé :
titulaire : M. Chauvin
suppléant : M. Evain

c. commission d'appel d'offres

Membres de droit : M. Claquin, Mme Quentel,
Représentante des enseignants : Mme. Hervé

d. commission éducative

Membres de droit : M.Claquin, Mme. Dréan, Mme Quentel
Représentante des enseignants : titulaire : Mme. Labourdette
suppléante : Mme. Altemeyer
Représentants des parents : titulaire : Mme. Desmas
suppléante : Mme. Rohmer

e. commission éducative santé et citoyenneté (CESC)

Membres de droit : M.Claquin, Mme Quentel, Mme Dréan, Mme. Blondet
Représentante des enseignants : Mme. Altemeyer
Représentants des parents : titulaire : Mme. Priour
suppléante: Mme. Chéhère

2. AFFAIRES ADMINISTRATIVES

2.1 convention prêt ordinateur Beaumanoir

Le collège Yves Coppens possède plus de 8 ordinateurs en état de marche mais inutilisés car ne correspondant plus au parc informatique.

Ils seront prêtés au collège Beaumanoir qui en a fait la demande.

Cette convention est acceptée à l'unanimité.

2.2 convention avec le DAIP (dispositif d'assistance informatique de proximité)

Cet organisme propose un devis de 250€ pour l'année (pour information, 280€ l'année précédente)

La convention avec le DAIP est approuvée à l'unanimité.

2.3 admission en non-valeur

Mme Quentel demande au CA de voter l'admission en non valeur des dettes d'une famille passée en commission de surendettement, ses dettes doivent donc être apurées. La famille étant dans l'impossibilité des régler les factures de demi-pension pour l'année en cours, ces frais seront couverts par les fonds sociaux du collège.

Cette admission en non-valeur est approuvée à l'unanimité.

2.4 bilan financier du séjour à Sarzeau

58 élèves de 6eme sont partis à Sarzeau sur 59 inscrits.

Le coût initial était de 34€ par élève . Le FSE prenant en charge 4€, il restait 30€ à la charge des familles.

2.5 voyage en Espagne

Mme la Gestionnaire présente une proposition de budget pour le voyage en Espagne qui concernera 58 élèves de 3ème entre le 20 et le 25 mai 2019.

L'échange initialement prévu avec la ville jumelée de Ramalès n'a pas eu le temps de se mettre en place, mais reste en projet pour les années suivantes (malgré tout, les élèves y seront accueillis durant une 1/2 journée).

Le coût initialement prévu pour les familles était de 260€

le FSE participant à hauteur de 10€ et l'APE à hauteur de 5€, il reste 245€ à la charge des familles.

La proposition de budget pour le voyage en Espagne est approuvée à l'unanimité.

2.6 tarifs demi-pension 2019

Mme Quentel informe le CA des tarifs suivants :

2,95 € pour les demi-pensionnaires

3,78 € pour les externes

2,95 € pour les personnels du département

3,78 € à 5,92 € pour les commensaux selon indice.

Ces tarifs sont fixés par le conseil départemental.

Le collège fixe à 7 € le prix du repas pour les visiteurs extérieurs.

Ces tarifs proposés au vote est acceptés à l'unanimité du CA.

2.7 taux de charge communes

Pour information, Mme Quentel précise que 15 % des recettes du service restauration sont reversés au service ALO (pour les charges en eau, gaz et électricité) et 22,5 % des recettes de ce même service sont versées au département pour le paiement des salaires du personnel.

2.8 budget 2019

Mme. La Gestionnaire expose au CA le budget 2019 .

Un des postes importants du budget concerne les activités pédagogiques, avec un budget de plus de 92.800 €.

De nombreuses aides permettent d'aider à financer ces voyages et sorties, notamment le programme « remue-méninges » mis en place par le conseil départemental.

M. le Principal précise que le collège Yves Coppens est un de ceux qui proposent le plus de voyages pédagogiques ou linguistiques avec un voyage chaque année pour chaque élève de tous les niveaux. Ce qui fait 6 voyages organisés pour l'année scolaire 2018-2019.

Sortie de M. Evain à 17h 45

Pour cause d'alerte incendie, le CA est évacué.

Fin de la séance à 17h 47.